

Agro-industrie/Hévéaculture

SIAT Gabon fait subventionner le planteur ivoirien par le producteur gabonais

Par GL

Les planteurs gabonais d'hévéa ont maille à partir avec leur partenaire Siat Gabon, le groupe belge coté à la Bourse des valeurs immobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), et qui a repris les activités de l'ancienne société d'Etat Hévegab. Ils l'ont fait savoir au cours d'une assemblée générale tenue le 4 juin dernier à Kango. Les planteurs d'hévéa s'étonnent que la multinationale belge prélève sur leurs revenus d'importantes sommes d'argent que cette entreprise reverse aux associations ivoiriennes de producteurs de caoutchouc naturel. Les sommes en jeu sont très importantes. Ainsi pour les quatre associations recensées, Siat Gabon retient 8,5 FCFA par kg de caoutchouc. Ces associations « soutiennent les planteurs d'hévéa et développent l'hévéaculture villageoise grâce à ses cotisations auxquelles s'ajoutent les

Siat Gabon a ponctionné 1, 500 millions de francs aux planteurs

subventions de l'Etat ivoirien ». Les planteurs gabonais voudraient donc savoir au nom de quoi ils doivent financer leurs concurrents ivoiriens. Pourquoi Siat Gabon ne mettrait-il pas plutôt cet argent à la disposition de leur association qui vise les mêmes objectifs que ses consœurs ivoiriennes.

A ce prélèvement qui vise à financer des associations ivoiriennes. Selon les planteurs, Siat Gabon applique unilatéra-

lement d'autres retenues sur le prix du caoutchouc proposé aux planteurs. L'association des planteurs a calculé que « de 2004 à ce jour, SIAT GABON a ponctionné la somme de 1 milliard 500 millions de FCFA aux planteurs ». Du côté de la direction générale, personne « ne veut s'exprimer sur la question sans l'accord du DG en vacances », s'est borné à indiquer un cadre de cette société joint au téléphone

la semaine dernière. Un autre rencontré, reconnaît cependant « le bien-fondé de la demande des producteurs », mais trouve les montants réclamés « exagérés ».

Reste que Siat Gabon applique un taux d'humidité qui est très défavorable aux planteurs dans le calcul du poids sec base de la négociation avec les planteurs. Pour Siat Gabon, ce paramètre demeure constant toute l'année quelle que soit la

saison et est fixé à 60%. Alors que la société d'Etat Hévegab appliquait un taux différencié selon qu'on se trouve en saison des pluies ou en saison sèche. Ce mode de calcul pourrait convaincre les planteurs d'hévéa qu'ils ont en face un partenaire qui ne joue pas franc jeu.

Le plus grave dans cette bataille est l'attentisme des pouvoirs publics. Saisi de la question par les planteurs, le ministère

Le ministère de l'Agriculture semble botter en touche



de l'Agriculture semble avoir botté en touche. A croire qu'il juge normal que les planteurs gabonais concourent à l'enrichissement de leurs collègues ivoiriens. A moins qu'il y ait une toute « autre explication » pour justifier cette apathie de la tutelle. C'est la raison pour laquelle ce groupe de planteurs a décidé d'utiliser l'arme électorale pour se faire entendre. Les six mille membres de cette association « ont décidé d'appliquer un vote sanction au cours des prochaines élections ». C'est ce que l'on peut lire dans le procès-verbal de leur assemblée générale du 4 juin dernier à Kango.